

La triple malédiction dynastique française au dix-neuvième siècle

Francis Choisel

▶ To cite this version:

Francis Choisel. La triple malédiction dynastique française au dix-neuvième siècle. Bulletin du Cercle généalogique de Boulogne-Billancourt, 2007. hal-03302510

HAL Id: hal-03302510

https://hal.science/hal-03302510

Submitted on 27 Jul 2021

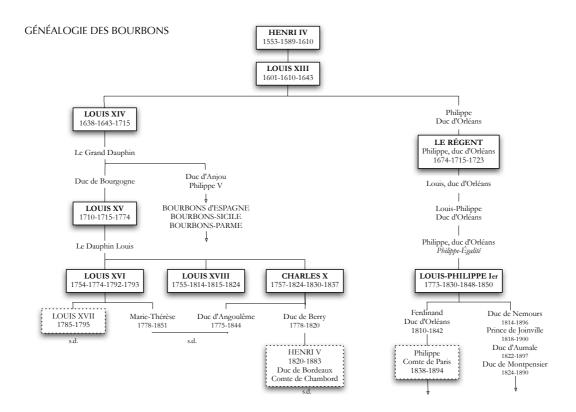
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA TRIPLE MALÉDICTION DYNASTIQUE FRANÇAISE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Curieusement, en France, au dix-neuvième siècle, la Providence semble avoir prêté la main aux tenants de la Révolution pour empêcher chacune des trois branches dynastiques françaises de survivre en toute quiétude, et pour les écarter ainsi définitivement du pouvoir. Un regard sur la généalogie des Bourbons – de la branche aînée et des Orléans –comme de celle des Bonaparte en convaincra certainement le lecteur.

*

Tout commence un certain jour bien connu de 1793, lorsque Louis XVI, déposé quelques mois plus tôt, monte sur l'échafaud. L'aîné de ses fils étant mort en 1789 de la tuberculose, à l'âge de sept ans, quelques jours après l'ouverture des états généraux, c'est le deuxième, né en 1785, qui est appelé à lui succéder selon l'ancien droit monarchique, sous le nom de Louis XVII. Mais il n'a pas encore atteint son huitième anniversaire et, prisonnier lui aussi au Temple, il meurt de scrofule à l'âge de dix ans. Première impasse.



Les droits à la couronne de France passent alors au premier frère puîné de Louis XVI, qui, en 1814, et à nouveau en 1815 après les Cent Jours, est rappelé par une France doublement vaincue. Commence alors le règne de Louis XVIII :

la parenthèse révolutionnaire semble refermée, comme d'autres l'avaient été déjà, après de grandes crises, au cours de la longue histoire de cette dynastie presque millénaire. Mais Louis XVIII, déjà sexagénaire, impotent, n'a pas d'enfants. Deuxième impasse.

A sa mort, il faudra donc revenir encore à un frère de Louis XVI, le dernier, pour lui donner un successeur : Charles, qui sera le dixième du nom. La dynastie fait du sur-place, si l'on nous permet l'expression.

Or, le fils aîné de ce dernier, le duc d'Angoulême, marié à sa cousine germaine Marie-Thérèse, « Madame Royale », la fille de Louis XVI, bien placé pour renouer symboliquement la chaîne des temps à travers sa descendance, se trouve dans l'impossibilité d'en avoir une. Troisième impasse.

Reste alors le duc de Berry, deuxième fils du futur Charles X. Mais il est assassiné le 14 février 1820 par un dénommé Louvel. Le choix de la victime est délibéré : ce n'est pas le roi Louis XVIII, encore régnant, que le meurtrier veut atteindre ; c'est la dynastie elle-même qu'il compte détruire, car le duc de Berry n'a pas d'héritier mâle. Il faudra donc remonter bien haut, c'est-à-dire bien loin, pour trouver un successeur au trône de France lorsqu'on aura épuisé toutes les ressources de la postérité de Louis XV. Quatrième et ultime impasse, semble-t-il.

Pourtant, au cours de son agonie, qui dure plusieurs heures, le duc de Berry trouve la force d'annoncer à la famille royale réunie à son chevet, que son épouse est enceinte. Encore faut-il que l'enfant arrive jusqu'à terme, que l'accouchement se déroule normalement et, surtout, que ce ne soit pas une fille. En l'absence d'échographie, on ne le saura que sept mois plus tard, le 29 septembre : c'est un garçon, qu'on prénomme Henri en souvenir du premier des Bourbons, le « bon roi Henri IV ». Et, comme deuxième prénom, il reçoit celui de Dieudonné : donné par Dieu. La ferveur populaire parlera de « l'enfant du miracle ». Louvel a raté son coup. La Providence semble protéger la dynastie.

Hélas pour elle, ce n'est que partie remise. Car celui qu'on appelle d'abord duc de Bordeaux, puis comte de Chambord, ou encore Henri V, mourra en 1883 sans descendance aucune. Là est la véritable quatrième et dernière impasse pour les Bourbons de la branche aînée. Malgré cette naissance posthume, qui apparaît comme un message du Ciel aux Français en faveur de la monarchie, comme un désaveu de Louvel et de la Convention tout ensemble, du moins pour ceux qui croient à l'origine divine du pouvoir, au « droit divin », il semble au contraire que les Bourbons sont, au dix-neuvième siècle, frappés par une malédiction qui leur interdit de se perpétuer...

*

Cette malédiction apparaît encore plus flagrante, par contraste, lorsqu'on se tourne vers la généalogie des princes du sang les plus proches du trône, les Orléans. Le duc d'Orléans, en effet, futur Louis-Philippe, n'a pas moins de cinq fils : le duc de Chartres, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, qui lui assureront une prolifique descendance.

En considérant cette situation, on ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec les derniers Valois, à la fin du seizième siècle, pendant les guerres de religion, lorsque Henri II meurt accidentellement, en 1559, que lui succèdent ses trois fils, tous sans descendance, François II d'abord, Charles IX un an plus tard, Henri III enfin en 1574 et que, ce dernier étant assassiné en 1589 et le cadet de la fratrie, François, duc d'Alençon puis d'Anjou, étant mort de tuberculose depuis 1584, il faut remonter jusqu'à Saint Louis pour trouver un cousin, fort lointain par conséquent, Henri de Bourbon, roi de Navarre, pour relever la dynastie en quasi déshérence et réconcilier les Français après la dure guerre civile qui les avait divisés tout au long du siècle.

Mais il existe, entre les deux situations, une différence majeure. Louis-Philippe d'Orléans ne succède pas à Henri V, régulièrement, à la mort de celui-ci; il devient roi en 1830, à la faveur d'une révolution qui renverse Charles X et prive de ce fait le comte de Chambord du trône qui lui revient. En un mot, Louis-Philippe I^{er}, bien que le plus proche cousin français des Bourbons aînés et leur héritier potentiel, est d'abord un usurpateur.

Revenons aux faits et reprenons le fil de la chronologie là où nous nous en sommes écartés, en 1820, quelques mois après la mort du duc de Berry. Nous y trouverons encore à méditer, sur une autre malédiction.

En 1824, Louis XVIII rend son âme à Dieu. Il est le dernier de nos souverains à mourir ainsi sur le trône. Charles X lui succède sans mal et est sacré à Reims. Mais six ans plus tard, à la suite d'une série de maladresses, une émeute éclate ; le roi n'en vient pas à bout, elle triomphe, il abdique. Le Dauphin, alias le duc d'Angoulême, renonce également au trône. Le duc de Berry n'étant plus de ce monde, c'est sur la tête d'un enfant de tout juste dix ans que repose l'avenir de la dynastie, le comte de Chambord précisément.

Le duc d'Orléans, sollicité par les députés de s'emparer du trône et par Charles X de prendre la régence, opte pour la première solution. Ce faisant, il suit les traces de son père qui, surnommé de sa propre volonté Philippe-Egalité et membre de la Convention, y avait voté la mort de son cousin Louis XVI ; il s'écarte de celles de son plus lointain ancêtre, autre Philippe qui, moyennant toutefois l'annulation du testament de Louis XIV, était devenu régent pendant la minorité de Louis XV.

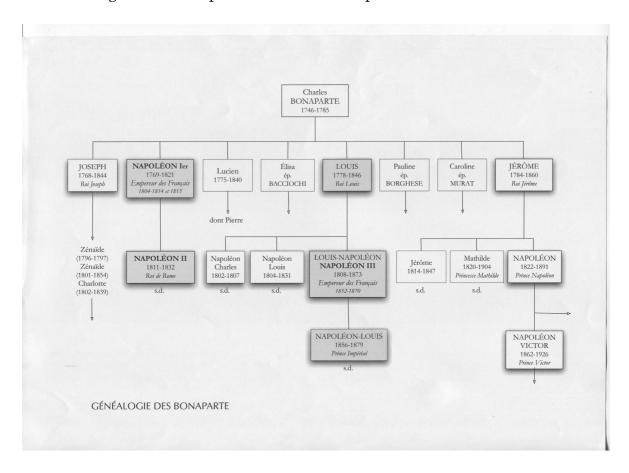
Dix-huit ans plus tard, le même scénario, presque à l'identique, se reproduit. Louis-Philippe – on vient de le souligner – avait de nombreux fils ; l'aîné d'entre eux, le duc de Chartres, pour lequel on n'usurpa pas le titre de dauphin, était devenu à son tour duc d'Orléans par l'accession de son père au trône. Ce nouveau duc d'Orléans, héritier potentiel de ce nouveau trône et du nouveau titre de « roi des Français » qui avait remplacé celui de « roi de France et de Navarre » porté encore par ses deux prédécesseurs, avait été victime, le 13 juillet 1842, d'un mortel accident de voiture, suite à l'emballement de ses chevaux.

Ainsi, au moment où éclate l'émeute de février 1848, pas plus que le duc de Berry en 1830, il ne peut être là pour saisir les rênes du pouvoir qui échappent à son père, alors que, par son énergie et grâce à sa popularité, il y aurait certainement réussi. Et lorsque Louis-Philippe abdique, comme Charles X en 1830, c'est son petit-fils, le comte de Paris à peine âgé de dix ans, comme le comte de Chambord en 1830, à qui il revient de prendre la suite. Une régence du duc de Nemours, son oncle, est prévue ; on en propose maladroitement une autre, celle de la duchesse d'Orléans, qui est repoussée. La République est proclamée. Symétrique malédiction.

Aucune tentative de restauration n'ayant réussi, ni au profit de la branche aînée, ni de celle des Orléans, ce n'est ainsi pas le titre de roi que le comte de Paris hérite en 1883 du comte de Chambord, mais celui de prétendant. Et, compte tenu des méandres de la succession, résultat d'actions humaines autant que des hasards de la Providence, la cause monarchique en France est alors incarnée par un homme qui, bizarrement, est en même temps l'héritier du trône de Louis XVI et l'arrière-petit-fils d'un de ceux qui l'ont envoyé à l'échafaud, l'héritier de la couronne de Charles X et le petit-fils de l'usurpateur qui bénéficia de son éviction.

*

Les Bonaparte ne sont guère plus heureux. Lorsque Napoléon établit l'Empire, par le plébiscite de 1804 et par son sacre à Notre-Dame, il croit que la Révolution a atteint son point d'achèvement, le but vers lequel le destin voulait mener la France ; il évoque une « quatrième dynastie ». Après les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens, voici les Bonaparte.



Mais le dessein de la Providence est-il si clair ? Le nouvel empereur, dont le mariage religieux vient d'être célébré à la hâte pour confirmer un mariage civil plus ancien, est sans héritier direct. Et au fil du temps, il se révèle que l'impératrice Joséphine, née Tascher de la Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais et qui a eu deux enfants de cette première union, Eugène et Hortense, ne pourra pas lui en donner.

C'est la cause principale, de son divorce d'avec elle et de son remariage en 1810 avec l'archiduchesse Marie-Louise de Habsbourg, fille de l'empereur d'Autriche. Le résultat ne s'en fait pas attendre : le 20 mars 1811 naît un fils, qui restera unique, François Charles Joseph Napoléon, roi de Rome par la grâce de son père, l'aiglon selon Rostand. C'est explicitement en sa faveur que Napoléon abdique après Waterloo ; et pendant quelques jours, les actes officiels du gouvernement provisoire sont promulgués au nom de Napoléon II, empereur âgé de quatre ans, avant que l'on se résigne à rappeler une seconde fois les Bourbons.

Hélas, le fils de Napoléon, devenu duc de Reichstadt, meurt prématurément de la tuberculose en 1832, à l'âge de vingt-deux ans, à peine plus de dix ans après son père. Il était célibataire, et donc sans héritier. Première impasse pour les Bonaparte.

La dynastie ne s'arrête pourtant pas là. Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII avait prévu le cas en organisant la succession au profit de certains des frères de Napoléon. Lucien, l'homme qui empêcha le Dix-Huit Brumaire de manquer, et Jérôme, le cadet, ayant été écartés, restaient ainsi l'aîné, Joseph, et Louis.

Or Joseph, n'a que des filles. Survivant jusqu'en 1844, il n'en est pas moins le chef de la famille à partir de 1832. Mais à sa mort, deuxième impasse, il faut en revenir à Louis, qui meurt en 1846.

Louis avait eu trois fils : Napoléon Charles, mort en bas âge en 1807, Napoléon Louis mort de la rougeole en 1831, à 17 ans, et Charles Louis Napoléon, né en 1808, qui, dans la pleine force de l'âge, devient dès lors l'héritier légitime du trône impérial. A 38 ans, il peut légitimement se croire le protégé de la Providence car, initialement placé si loin dans l'ordre successoral (troisième fils de son père au sein de la troisième branche de la dynastie), il est désormais le seul héritier de l'Empire, l'ultime même selon le sénatus-consulte de l'an XII qui, s'il meurt sans descendance, arrive au terme de ses prescriptions.

Louis-Napoléon se trouve en outre bénéficier d'une curieuse double légitimité. En effet, son père Louis avait épousé Hortense de Beauharnais, la fille déjà citée de l'impératrice Joséphine. Ainsi, Louis Napoléon est-il en même temps le neveu de l'Empereur et le petit-fils de l'Impératrice ; Napoléon est à la fois son oncle par le sang et son grand-père par alliance...

Mais, premier de nos présidents de la République (élu au premier tour en décembre 1848 avec près des trois-quarts des suffrages) et dernier de nos souverains sous le nom de Napoléon III (proclamé le 1er décembre 1852, après

un plébiscite triomphal), il est encore célibataire, donc incapable, comme Napoléon en 1804, d'assurer la pérennité de sa dynastie.

Il y remédie rapidement en se mariant quelques semaines plus tard avec une jeune et jolie Espagnole de bonne famille, Eugénie de Montijo, fille de feu le comte du même nom. Comme pour son oncle, ce mariage impérial lui vaut un fils, en 1856, le « Prince impérial », Napoléon Eugène Louis, mais un fils seulement aussi, et qui meurt de même prématurément dans un combat contre les Zoulous, en 1879, à l'âge de 23 ans, six ans après son père. Il était, comme le roi de Rome, célibataire et sans descendance. Deuxième et symétrique malédiction des Bonaparte. Nouvelle impasse dynastique.

Certes, lors du rétablissement de l'Empire en 1852 et dès avant son mariage, Napoléon III avait pourvu à sa succession indirecte par un nouveau sénatus-consulte prolongeant celui de l'an XII. Jérôme, toujours vivant, avait été réintégré dans l'ordre successoral : il avait encore été nécessaire de remonter à l'un des frères de Napoléon, seul Lucien restant maintenant exclu. Aussi, l'Empire ayant été renversé en 1870, Napoléon III étant mort en 1873, Jérôme ayant lui-même disparu en 1860, c'est le deuxième fils survivant de ce dernier, le « prince Napoléon », autrement appelé Napoléon-Jérôme, qui devient le prétendant bonapartiste en 1879.

Mais on aura compris que lui-même, et ses héritiers, ne sont descendants ni de Napoléon, ni de Napoléon III. Ils ne le sont que du père de Napoléon, ce qui – on en conviendra – n'est pas tout à fait la même chose. Ni le premier empereur, ni le second n'ont réussi à s'assurer une postérité en ligne directe, c'est-à-dire à fonder véritablement une nouvelle dynastie.

*

La Providence, par ces nombreux détours et ces multiples clins d'œil, auraitelle eu pour dessein de nous désigner obstinément la voie de la République ?

FRANCIS CHOISEL